

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1880.

---

Crédit spécial de 75,000 francs au Département de l'Intérieur à l'occasion de l'Exposition internationale de Melbourne.

---

### EXPOSÉ DES MOTIFS.

---

MESSIEURS,

Une Exposition internationale d'œuvres d'art et de produits agricoles et industriels s'ouvrira à Melbourne (État de Victoria) le 1<sup>er</sup> octobre 1880.

La participation de la Belgique à ce concours, pour lequel plusieurs artistes et industriels se sont fait inscrire, peut amener des résultats favorables.

Jusqu'ici la Belgique n'est guère en relations directes d'affaires avec l'Australie, dont le commerce tant d'importation que d'exportation est considérable, puisqu'il s'élève annuellement à 2,500,000,000 de francs.

Il convient donc de faciliter, par tous les moyens possibles, l'extension de nos rapports avec ce pays et notamment avec Melbourne, qui, par sa position et son importance, peut être considérée comme le centre de l'activité commerciale de la colonie de Victoria, de l'Australie du Sud, de la Tasmanie, de l'Australie occidentale et de la Nouvelle-Zélande.

Indépendamment du fer brut et ouvré, du verre et du papier, des tissus de coton et de laine, Melbourne importe chaque année de la Grande-Bretagne des produits manufacturés pour une valeur considérable.

Au point de vue de l'exportation des laines, l'État de Victoria constitue aussi un marché des plus importants. L'Angleterre a presque, en totalité, le monopole de cette exportation, dont la valeur a été, en 1875, de 141,246,050 francs.

Ce dernier point ne doit pas échapper à l'attention de notre industrie lainière, qui trouvera peut-être dans l'Exposition qui se prépare une occasion favorable d'ouvrir des relations directes entre Anvers et Melbourne.

Les principaux pays producteurs ont dès à présent résolu de participer à l'Exposition; la Belgique a intérêt à ne point s'abstenir.

D'après les rapports du commissaire belge à l'Exposition de Sydney, notre intervention dans les concours organisés dans la capitale de la Nouvelle-Galles du Sud, a appelé d'une manière spéciale l'attention sur nos ressources industrielles et artistiques. Il importe de continuer l'expérience tentée à Sydney.

L'intervention du Gouvernement dans les dépenses de l'Exposition projetée consistera principalement dans le paiement des frais de transport des marchandises d'Anvers à Melbourne et aussi de Sydney à Melbourne, pour les objets qui sont actuellement exposés à Sydney.

Il y aura, en outre, à payer certains frais généraux pour aider au placement et à la surveillance des produits, ainsi que pour assurer l'ordre, l'agencement et le bon aspect de l'ensemble du compartiment belge. Enfin il sera utile de désigner en Australie un commissaire, qui veillera aux intérêts des exposants et s'occupera de l'installation des objets.

Le crédit que le Gouvernement a l'honneur de réclamer de la Législature pour couvrir les frais dont il vient d'être question, est évalué à *soixante-quinze mille francs*; il est à désirer qu'il soit voté dans le plus court délai possible.

*Le Ministre de l'Intérieur,*

G. ROLIN-JAEQUEMYS.

---

PROJET DE LOI.

---

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Un crédit spécial de soixante-quinze mille francs est ouvert au Département de l'Intérieur pour couvrir les dépenses relatives à la participation des producteurs belges à l'Exposition internationale de Melbourne (Australie).

ART. 2.

Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires du Trésor.

Donné à Bruxelles, le 1<sup>er</sup> février 1880.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur,*

G. ROLIN-JAEQUEMYS.

*Le Ministre des Finances,*

CHARLES GRAUX.

---